



NOTE D'INFORMATION
Opportunités et mise en œuvre du partenariat

Organisme privé à but non lucratif, le GROUPE UGECAM est chargé de la gestion de 225 établissements sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie. Avec 13 UGECAM en région et 150 sites géographiques, le groupe propose ainsi une offre de soins de proximité, adaptée aux besoins des populations.
Les missions des établissements UGECAM sont nombreuses : soigner et rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap (quel que soit son âge), développer des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire (dont la réinsertion professionnelle) et les accompagner au quotidien dans des structures adaptées.

Aujourd'hui reconnue d'utilité publique, la Fédération Française Handisport est membre du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité Paralympique International. Elle comprend 26 comités régionaux et 81 comités départementaux et rassemble 30000 licenciés dans plus de 1200 clubs.
L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

I. Modèles de collaboration recherchée

OBJET DE LA CONVENTION

S'inscrire dans sa **politique de Bientraitance des établissements,** permettant de démontrer que l'activité physique adaptée, intégrée au projet thérapeutique, permet d'atteindre deux objectifs : l'amélioration de la santé du patient et, plus largement, l'amélioration de son bien-être.
S'appuyer sur les **orientations nationales de santé publique** qui incitent les acteurs du monde de la santé à mettre en place des actions et des dispositifs visant à favoriser l'activité physique pour les personnes dont la mobilité est réduite. Comme les agences régionales de santé (ARS) qui déclinent le programme à travers, notamment, la mise en place de réseaux « santé et sport » et l'Inserm qui recommandait déjà en 2007 d'inclure le sport dans le *« parcours du patient* ».

Objectifs:

1. Permettre aux soignants d'intégrer l'activité physique dans leurs programmes de soins,
2. Permettre aux patients de pratiquer une activité physique dans leur temps de loisir,
3. Sensibiliser à la pratique sportive un maximum de personnes en situation de handicap

La convention nationale repose sur trois grands axes :

- Axe 1 : « Pour une pratique de l'activité physique pérenne dans les établissements de santé »,
- Axe 2 : « Echange et valorisation d'expertises »,
- Axe 3 : « Communication : faire connaître, faire savoir

1. Pour une pratique de l'activité physique pérenne dans les établissements de santé :

Idées forces : *la FFH et le GROUPE UGECAM coopèrent et s'apportent un soutien technique dans la mise en œuvre de programmes d'activités physiques.*

- **faire participer** les patients des établissements UGECAM aux journées sportives et d'activités physiques du comité ou du club
- **proposer** des animations sportives et d'activités physiques au sein des structures UGECAM

- **proposer** ses installations (gymnase, piscine…) à disposition des clubs Handisport

Exemples :

- Journées « Portes ouvertes » → pour communiquer et sensibiliser les patients des établissements du groupe.
- Journées de découverte et d'initiation → pour communiquer, sensibiliser les personnels aux activités multisports proposées par la Fédération française Handisport
- Interventions régulières au sein des établissements du GROUPE UGECAM ou dans les clubs Handisport → pour suivre l'évolution de ce partenariat et rendre sa pratique pérenne
- Rencontres amicales entre établissements
- Mise à disposition d'installations sportives de l'établissement

2. Echange et valorisation d'expertises

Idées forces : la FFH et *le GROUPE UGECAM* coopèrent et mutualisent leur réseau de compétences.

- **encourager** les professionnels à échanger et à porter, au sein de leurs réseaux et à l'extérieur, les bénéfices de l'activité physique pour la santé
- **contribuer** au retour d'expérience et à la formalisation de réflexions diverses liées au sport et au handicap par les professionnels réciproques.
- **participer** à l'évaluation des potentialités de pratique sportive individuelle des patients et apporter des conseils et des propositions adaptées de pratique sportive en lien avec la démarche des professionnels de l'établissement
- **encourager** les professionnels à réfléchir ensemble à la mise en place de dispositifs efficaces et pérennes en direction des personnes en situation de handicap

Exemples :

- Aide technique auprès des professionnels de santé et de sport → conseils, mutualisation des connaissances
- Echanges d'expertise lors de formation

3. Communication : faire connaître, faire savoir

Idées forces : la FFH et *le GROUPE UGECAM* coopèrent et s'apportent un soutien mutuel sur le partage d'informations

- **communiquer** en interne et en externe sur l'offre de pratiques initiée par ce partenariat.
- **informer** les patients sur l'offre de pratiques sportives fédérales et des possibilités de pratiques locales en association.
- **informer** le personnel soignant des activités des clubs et des comités, des besoins sur leurs évènements sportifs locaux, des commissions sportives et les commissions spécifiques fédérales (classification, Formation).

II. Contributions des acteurs

GROUPE UGECAM

Les établissements du GROUPE UGECAM, par leur direction nationale, sont sensibilisés et invités à s'inscrire dans cette démarche d'ouverture de leurs structures à l'accès à la pratique d'activités physiques.

Ils mettent tout en œuvre pour faciliter l'accès à la pratique sportive en favorisant la déclinaison de la convention de partenariat.

HANDISPORT

Les comités et clubs Handisport, par la direction sportive de la FFH, sont invités à tout mettre en œuvre pour présenter aux patients et personnels de ces établissements une offre d'activités physiques adaptés. Un pass'sport sera délivré aux participants prenant part aux actions d'animation (cf. convention).

III. Procédure pour initier un projet en lien avec un établissement du groupe UGECAM

Afin de mettre en œuvre au mieux ce partenariat, **après avoir lu la procédure ci-dessous**, nous vous invitons à nous signaler votre collaboration avec un ou plusieurs établissements, en complétant la fiche d'inscription jointe **dès votre possibilité de vous engager dans le partenariat.**
Le GROUPE UGECAM invite dès à présent l'ensemble de ses structures à participer à cette mobilisation.

Pour information, lors des premières éditions de ce partenariat, tous les ans, ce sont entre 10 et 15 comités qui se rapprochent de ces établissements, entre 100 et 150 journées spécialement dédiées à la pratique physique, et plus de 500 personnes en situation de handicap touchées. Dans certains cas, ce sont même des créations de clubs ou d'associations qui ont vu le jour au sein de ces structures.

1 Comment identifier un établissement UGECAM sur mon territoire

➔ Consulter le site internet du GROUPE UGECAM (classement par région)
http://www.groupe-ugecam.fr/

2 Je suis intéressé(e) par ce partenariat et j'ai connaissance d'un établissement UGECAM sur mon territoire mais je ne suis pas encore en relation avec celui-ci.

➔ Je sollicite un **rendez-vous avec la direction de l'établissement** :

- ✓ Quand ? : Possible dès maintenant
- ✓ Comment ? Contacter l'établissement en précisant le partenariat GROUPE UGECAM – Fédération française Handisport (Coordonnées des établissements sur le site http://www.groupe-ugecam.fr/)

➔ Je peux solliciter également la FFH pour faciliter ma mise en relation avec l'établissement UGECAM et convenir d'un 1er rendez-vous.

3 Je suis déjà en relation avec un établissement du GROUPE UGECAM

➔ Je sollicite mon contact dédié pour organiser **une réunion afin de définir le nouveau projet commun**.

4 Le projet : que pouvons-nous mettre en place ensemble lors de rendez-vous ?

- ✓ Identifier ensemble les points de convergence possibles entre les 2 entités, pour cela je m'appuie sur les axes de la convention et les possibilités d'actions déclinées dans le point I (du présent document)
- ✓ Les moyens possibles à engager
- ✓ Déterminer la ou les dates d'intervention(s)

5 J'informe la Fédération française Handisport du projet

➔ Je remplis **la fiche d'inscription** et la retourne à la Fédération française Handisport

6 Je mets en œuvre le projet

- ✓ J'implique les clubs locaux afin de créer du lien
- ✓ Je déclare mes journées dans l'outil licence (https://licences.handisport.org/), démarche indispensable pour contribuer au bilan partenarial de fin de saison.
- ✓ Je prends des pass'sport pour tous les participants non licenciés

7 Je fais le bilan

➔ En fin de projet, **je prépare le bilan** du projet, et échange avec le club Handisport et l'établissement du GROUPE UGECAM.

IV. Contacts

Christian FEVRIER (Fédération Française Handisport) – Tel : 01 40 31 45 10 ; c.fevrier@handisport.org
Marion PINEAU (Fédération Française Handisport) – Tel : 01 40 31 45 13 ; m.pineau@handisport.org
Laetitia MATHIEU (GROUPE UGECAM) – Tel. 01 72 60 22 62 ; laetitia.mathieu@cnamts.fr